

Les Jeunes MR suggèrent de baser la désignation du Président de la Commission sur les résultats des élections européennes en fonction des candidats présentés par les partis européens.

Selon l'ancien système institué par le Traité de Maastricht de 1992, le candidat à la présidence de la Commission est désigné d'un commun accord par les membres du Conseil européen (chefs d'État et de Gouvernement). Le Parlement européen doit ensuite approuver cette nomination.

Aujourd'hui, grâce au Traité de Lisbonne, le mode de désignation du Président de la Commission est partiellement modifié et renforce le poids du Parlement européen dans le processus. Le Conseil proposera au Parlement européen un candidat, en tenant compte des résultats des élections au Parlement européen. Cela impliquerait que le Président de l'exécutif devrait désormais être de la même couleur politique que le parti arrivé en tête des élections européennes. Le candidat devra ensuite être élu par le Parlement à la majorité des membres qui le composent.

Le Parlement européen ne pourra toutefois pas encore prendre l'initiative de proposer aux chefs d'État et de Gouvernement un candidat à la Présidence de la Commission ; son rôle se limite à un droit de veto qu'il peut exercer sur le candidat proposé par le Conseil européen.

Dans ce cas, le Conseil européen est tenu de proposer un nouveau candidat dans le délai d'un mois. Dans la pratique cependant, on peut penser que les groupes parlementaires pourront influencer le choix du candidat proposé.

Les Jeunes MR souhaitent aller plus loin en donnant au Parlement le droit de proposer des candidats au Conseil. Toujours dans une optique de démocratisation de l'Union européenne, la désignation du Président de la Commission devrait s'effectuer en se basant sur les résultats des élections européennes en fonction des candidats présentés par les partis européens. Les différents partis européens proposeraient un candidat pour le poste et, selon les résultats obtenus par les partis, le poste de Président irait au candidat du groupe politique qui finirait en tête des élections parlementaires.

Au moment du vote, les électeurs choisiront donc, non seulement un parti, mais aussi son représentant pour ce poste central des institutions européennes. Une personnification de la



Les Jeunes MR suggèrent de baser la désignation du Président de la Commission sur les résultats des élections européennes en fonction des candidats présentés par les partis européens.

fonction qui pourrait susciter un regain d'intérêt parmi les électeurs à l'heure où la menace des extrêmes planes comme jamais sur le scrutin. Une façon supplémentaire de démocratiser l'Union aux yeux des citoyens.